



anthrosana

Informations automne 2017



## Chers membres,

La nouvelle que les prestations médicales de la médecine complémentaire sont définitivement remboursées par l'assurance obligatoire et cela pour une durée illimitée est tombée telle un cadeau pour le 40<sup>e</sup> anniversaire d'anthrosana. C'est une étape importante et un succès pour la médecine complémentaire en Suisse et, par conséquent, également pour la médecine anthroposophique. Une des exigences fondamentales de l'article constitutionnel 118a sur la médecine complémentaire est ainsi mise en œuvre. L'Office fédéral de la santé l'a annoncé le 16 juin, exactement un jour avant notre assemblée générale du jubilé à la maison de retraite Sonnenhof à Hombrechtikon. Le Conseil fédéral a approuvé le règlement d'application qui met les prestations des médecins de la médecine complémentaire sur un pied d'égalité avec les autres spécialités médicales remboursées par l'assurance de base. Depuis le 1<sup>er</sup> août, les prestations médicales de la médecine anthroposophique, de l'homéopathie classique, de la phytothérapie et de la médecine traditionnelle chinoise sont remboursées par l'assurance obligatoire.

### **Des décennies d'engagement en faveur de la médecine complémentaire portent des fruits**

Un engagement de plusieurs décennies en valait la peine. Jetons un regard sur ce long processus. Il y a 30 ans, anthrosana a été initiatrice et membre fondateur du Forum pour une médecine intégrative (fmg) qui s'est engagé pour un meilleur positionnement de la médecine complémentaire dans le domaine de la santé publique en Suisse. En 2005, anthrosana a joué un rôle de premier plan dans le soutien à l'initiative «Oui aux médecines complémentaires» afin que la médecine complémentaire soit prise en compte

dans tous les domaines de la santé publique. Herbert Holliger, alors responsable de gestion, s'est battu en première ligne de cette campagne. En mai 2009, le nouvel article constitutionnel sur la médecine complémentaire a été accepté avec une majorité significative par le parlement et le peuple. Depuis lors, l'actuelle Fédération de la médecine complémentaire (fedmedcom), qui a succédé au Forum pour une médecine intégrative et dont anthrosana est membre, se bat pour que les exigences fondamentales inscrites dans l'article constitutionnel soient mises en œuvre. Depuis 2012, l'assurance obligatoire couvrait les prestations des médecins de la médecine anthroposophique, de l'homéopathie, de la phytothérapie et de la médecine traditionnelle chinoise. Cette prise en charge devait cependant prendre fin en 2017. En 2014, le Département fédéral de l'Intérieur a fait savoir qu'il voulait intégrer définitivement les prestations médicales de la médecine complémentaire dans l'assurance de base obligatoire. La médecine complémentaire devait en cela être mise sur un pied d'égalité avec les autres spécialités médicales et le principe de confiance valoir; les prestations devaient, par principe, être prises en charge par l'assurance

### **En annexe, vous trouverez**

- un appel au don ou une nouvelle facture pour la cotisation de membre 2017
- le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2017
- la nouvelle brochure d'anthrosana «La force du gui – 100 ans de thérapie du cancer par le gui»
- le prospectus anthrosana

obligatoire. La procédure de consultation a eu lieu de fin mars à fin juin 2016; anthrosana a également déposé une prise de position. Fait réjouissant, les modifications de la réglementation ont été largement acceptées. Les prises de position ont montré qu'une majorité souhaitait que la médecine complémentaire soit soumise au principe de confiance. Enfin le 16 juin 2017, le Conseil fédéral a approuvé les nouveaux règlements d'application qui mettent sur un plan d'égalité les prestations médicales de la médecine complémentaire et les autres spécialités médicales remboursées par l'assurance obligatoire.

### Assemblée générale du jubilé

L'assemblée générale du 17 juin 2017 à la maison de retraite Sonnengarten à Hombrechtikon a été portée par une belle ambiance. Ce fut une journée très réussie.

### Voyage du jubilé en Croatie

A l'occasion de notre 40<sup>e</sup> anniversaire, nous avons organisé différentes manifestations. En août, un groupe de 35 personnes a fait un voyage guidé par Dragan Senfner en Croatie. Ce fut un voyage enrichissant comprenant un programme varié, entre autres la visite de Donji Kraljevec, le lieu de naissance de Rudolf Steiner. Les participants n'ont pas seulement apprécié les visites mais aussi les conférences de Christian Schopper. Comme s'est exprimé un participant: «C'était simplement fantastique comme le docteur Schopper a su décrire le contexte historique et spirituel de l'espace slave du sud et présenter la mission de l'Europe du centre en lien avec le travail de Rudolf Steiner de sorte que la visite de son lieu de naissance a été bien plus qu'un voyage touristique satisfaisant la curiosité.»

### Conférence et séminaire «Fortifier les forces de vie»

Comment fortifier les forces de vie est un thème qui éveille actuellement un grand intérêt. Cela a été également perceptible lors de la conférence et du séminaire de Christian Schopper sur «L'énigme des forces de vie, fondement de la santé» à la Druckerei-halle de l'Ackermannshof à Bâle.

### Cent ans de thérapie du cancer par le gui

«La force du gui – 100 ans de thérapie par le gui», tel est le titre de notre nouvelle publication qui vient arrondir le thème abordé par le docteur Kempenich dans la brochure qui vous a été envoyée au printemps. A l'occasion de cet important anniversaire de l'utilisation du gui en oncologie, plusieurs auteurs ont contribué à élargir le thème; leurs articles traitent de l'initiative décisive d'Ita Wegman de mettre tout de suite en œuvre les indications de Rudolf Steiner, de la singularité botanique du gui et des recherches qui se poursuivent sur ses substances

### Loi sur la transplantation d'organes: prélèvement suite à une mort par arrêt cardiaque

Après révision, la nouvelle loi sur la transplantation (LTx) entre en vigueur le 15 novembre 2017. Elle renvoie aux directives de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) sur la constatation de la mort et concerne entre autres le prélèvement d'organes à cœur arrêté. Jusqu'ici le délai pour la mise en route de mesures préliminaires en vue d'un prélèvement d'organes après constatation d'arrêt cardiaque (après une réanimation infructueuse) était de 10 minutes. Ce délai est maintenant réduit à 5 minutes. Lors de la procédure de consultation, le délai de 10 minutes n'a toutefois pas été remis en question. Il est plus que discutable qu'un élément aussi important ait été modifié sans informer la population sur les connaissances ou les faits qui ont conduit à la réduction du délai d'attente.

actives pour terminer avec les expériences quotidiennes des médecins en oncologie intégrative. Tous s'accordent sur le fait que cette plante étrange n'a pas encore livré tous ses secrets.

### Conférences sur le stress

Au printemps 2018, les conférences que nous organisons chaque année auront pour thème les différents aspects touchant le stress, un phénomène de notre temps, auquel nous sommes de plus en plus confrontés. Les membres francophones qui parlent l'allemand peuvent s'adresser au secrétariat pour obtenir plus de renseignements.

### Merci pour votre soutien!

Nous aimerions attirer votre attention sur l'appel au don annexé. Par votre soutien, vous contribuez à ce que nous puissions assurer et développer tous nos engagements liés aux buts de notre association. Un grand merci pour votre soutien et votre fidélité!

Nous vous souhaitons de vivre le temps de Noël dans la joie et le recueillement et vous présentons nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.



Renatus Ziegler, président



Andrea Richter, responsable de gestion